

POLITIQUE POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La nature particulière des entreprises de service qui concerne directement la question de la santé et de la protection des salariés fait que notre Organisation appartient à l'un des secteurs les plus sensibles aux problématiques sociales.

La composition particulière du personnel de l'entreprise, caractérisé par un plus grand nombre de femmes et d'ethnies différentes a fait en sorte que :

- le respect de la personne à travers la bonne éducation dans les manières et le langage ;
- la non-adoption de comportements discriminatoires (âge, race, sexe, religion, opinions politiques, handicaps physiques, nationalité, milieu social) ;
- le plein respect de lois, codes, réglementations, directives nationales et internationales ;
- la communication interne et externe pour garantir une information complète et transparente aux salariés, collaborateurs et autres parties concernées par les lignes de l'entreprise ;
- la plus grande attention afin de garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail de toutes les personnes concernées et la protection de l'environnement ;
- la protection des droits des travailleurs par le biais de bonnes relations continues avec les organisations syndicales et de protection des travailleurs ;
- la concurrence loyale envers les autres structures du secteur ;
- la confidentialité de toutes les informations/données mise en œuvre par l'ensemble de l'Organisation

ont constitué les principes à la base du Système de Gestion de la Responsabilité Sociale, conforme à la norme SA 8000, adopté par Miorelli Service S.p.A.

De plus, par l'intermédiaire de son équipe de performance sociale, la Direction entend garantir :

- ⇒ *la conformité du Système avec la norme SA 8000 et capacité de celui-ci à atteindre les objectifs ;*
- ⇒ *la pertinence et le réexamen de la présente politique, en matière de responsabilité sociale ;*
- ⇒ *la diffusion auprès du personnel de la connaissance sur les exigences et obligations de la norme SA 8000.*

Afin de garantir aussi bien à l'Organisation qu'à toutes les Parties concernées la possibilité de contribuer, de manière constructive et continue, à l'amélioration du Système de Gestion pour la Responsabilité Sociale, l'Organisation entend maintenir l'efficacité d'un système de communication pour la gestion des signalements relatifs à l'application de la norme SA 8000.

Tous les seront informés (que ce soit dans le cadre de la formation sur la norme ou par la distribution de notes d'information à ce sujet) l'importance du Représentant des Travailleurs pour la Responsabilité Sociale, afin de préserver l'efficacité de la communication avec la Direction en ce qui concerne les problématiques sociales.

Chaque membre du personnel a la possibilité de s'adresser à la haute direction pour transmettre des signalements à caractère éthique et social ; un comité pour la Santé et la Sécurité a été constitué pour la gestion d'éventuels signalements en lien avec ces problématiques.

Les signalements susmentionnés peuvent être transmis à l'entreprise, sous forme anonyme, par écrit ou par e-mail et seront enregistrés et analysés afin de mettre en place, dans la mesure du possible, les actions correctives qui s'imposent. Dans le cas où de tels outils s'avèreraient insuffisants, il est possible de soumettre les signalements relatifs à la Responsabilité Sociale à l'Organisme de certification SGS Italia S.p.A (Via Caldera, 21 Milano, Lombardia, 20153 Italia, e-mail: sa8000@sgs.com) ainsi qu'à SAI: SAAS (220 East 23rd Street, Suite 605, New York, NY 10010 saas@saasaccreditation.org; fax +212-684-1515), qui ont été désignés par notre Organisation afin de vérifier la conformité de notre Système de Gestion avec la norme SA 8000 par le biais d'audits réguliers.

Rev.1



04.04.2019